

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 515

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 51

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« dans la limite de »

les mots :

« dont le montant ne peut excéder ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.